

Les inégalités sociales d'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants

Une comparaison européenne

Catherine Collombet

Caisse nationale des Allocations familiales.

Mission des relations européennes, internationales et de la Coopération.

Mots-clés

- Inégalités
- Accueil du jeune enfant
- Reste à charge
- Niveau de qualification
- Revenu

Le développement des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants a été mis à l'agenda de nombreux pays à partir de la fin des années 1990 et 2000. La question économique de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, et donc celle du travail des femmes, a été au cœur de ce développement mais aussi, dans certains pays au moins, celle de la lutte contre les inégalités et leur reproduction entre les générations. Un ensemble de travaux, désormais nombreux, ont mis en évidence que ces structures pouvaient avoir un effet bénéfique important sur le développement de l'enfant, ses compétences cognitives comme non cognitives, avec un impact durable et encore plus élevé pour les enfants défavorisés (Gambaro *et al.*, 2014). Cependant, l'effet sur la réduction des inégalités est lié à l'accès effectif des enfants défavorisés à ces services. Or, l'étude sur un certain nombre de pays européens montre que les familles défavorisées accèdent moins à ces services que les familles favorisées dans la plupart des cas. Cet écart est particulièrement important en France, en dépit du haut niveau des dépenses publiques pour développer l'offre et réduire les restes à charge des familles.

L'objet de cet article est de présenter les enjeux de la lutte contre les inégalités d'accès, de comparer leur ampleur en France à celle des autres pays européens, d'analyser leurs facteurs explicatifs et, enfin, de tirer les leçons de certaines expériences étrangères.

L'égalité d'accès à une structure d'accueil des jeunes enfants : un enjeu majeur

De nombreux travaux ont montré l'ampleur des inégalités entre enfants de 3 à 5 ans en fonction du niveau social ou du niveau de revenu des parents, tant sur le plan du vocabulaire (Hart et Risley, 1995 ; Peyre *et al.*, 2014) que des scores à des tests cognitifs (Waldfogel et Washbrook, 2011 ; Bradbury *et al.*, 2012) ou des premières compétences de lecture ou de mathématiques (Barnett et Nores, 2014). Le développement des modes d'accueil apparaît

comme l'un des moyens de compenser ces inégalités et de permettre une meilleure égalité des chances entre enfants issus de milieux socioéconomiques différents. Deux canaux peuvent expliquer l'effet positif de l'accès aux services d'accueil du jeune enfant :

- l'accès à un mode d'accueil aide les mères de familles défavorisées à trouver un emploi, ce qui a pour effet d'augmenter le revenu de la famille (Chen et Corak, 2008 ; Gornick et Jäntti, 2012), alors que la pauvreté a de nombreux effets négatifs à long terme, notamment sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant et le risque de décrochage scolaire ;
- cet accès permettrait également de compenser pour les enfants défavorisés le caractère moins favorable aux apprentissages de leur environnement familial (Schneider *et al.*, 2010).

Les études longitudinales conduites dans le cadre des programmes expérimentaux américains Perry Preschool Projet et Abecedarian et l'enquête longitudinale britannique Effective Provision of Pre-School Education (EPPE) ont démontré des gains importants et durables de l'accès à l'accueil de la petite enfance sur les plans cognitifs et non cognitifs, notamment pour les enfants les plus défavorisés :

- pour Perry Preschool Project, les études qui ont suivi les enfants de l'échantillon jusqu'à leur quarantième année ont montré que les enfants ayant suivi le programme bénéficiaient alors d'une année de plus d'études (près de douze années contre onze années), d'une obtention plus fréquente du diplôme de fin d'études secondaires (65 % contre 45 %), d'un salaire médian plus élevé de 42 % à l'âge de 40 ans (Fougère, 2016). Cela se traduirait par des rendements coûts-bénéfices importants : James J. Heckman et ses coauteurs (2010) évaluent le rendement annuel du programme entre 7 % et 10 %. Ainsi, chaque dollar investi dans les hommes par le programme Perry Preschool Project rapporterait 8,6 dollars à la société ;

L'enquête EU-Silc survey

L'EU-Silc survey (European Union Statistics on Income and Living Conditions survey) est la principale source de comparaison européenne sur les inégalités d'accès aux structures d'accueil du jeune enfant. Il s'agit d'une enquête menée sur l'ensemble des États membres de l'Union européenne portant sur les revenus et les conditions de vie des ménages. Elle donne des informations sur l'usage des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants par groupes socioéconomiques. Dans l'enquête, les services formels concernent à la fois les structures d'accueil collectif et l'accueil individuel organisé (comme les assistantes maternelles en France). Un enfant est considéré comme faisant usage d'un accueil formel lorsqu'il est présent au moins une heure dans la semaine. Les principaux indicateurs de l'enquête relatifs aux caractéristiques socioéconomiques des ménages sont les niveaux de revenu disponible du ménage, le niveau d'éducation de la mère, le statut de la famille (famille monoparentale ou non), le statut d'emploi de la mère (en emploi ou non et à temps plein ou à temps partiel).

- pour Abecedarian, les études montrent, par exemple, des résultats supérieurs aux tests en lecture et en mathématiques à l'âge de 15 ans ainsi qu'à 21 ans : W. Steven Barnett et Leonard N. Masse (2007) ont mis en évidence des effets sur les résultats en lecture et mathématiques à 14-15 ans ; Frances A. Campbell et Craig T. Ramey, des résultats positifs sur le QI, la lecture et les résultats en mathématiques à 21 ans ;
- l'enquête EPPE a montré que les enfants de familles défavorisées bénéficiaient de manière importante d'une éducation préscolaire de qualité [appréhendée à travers la qualification des professionnels, le caractère complet du curriculum (projet éducatif) et l'utilisation de protocoles de mesure de la qualité des interactions entre les professionnels et les enfants] assortie d'une bonne mixité sociale, d'après leurs performances mesurées tout au long du parcours préscolaire et à l'âge de 7 ans (Sylva *et al.*, 2004). La

poursuite de l'analyse de cette cohorte a montré le caractère durable des effets sur les résultats académiques et sur le comportement social des enfants de familles défavorisées, et ce jusqu'à la fin de l'éducation secondaire (Taggart *et al.*, 2015).

Un niveau d'inégalités en France particulièrement élevé

Si la France assure depuis une trentaine d'années un accès universel des jeunes enfants à l'école maternelle à partir de l'âge de 3 ans, les données disponibles montrent que l'accès à une structure d'accueil avant cet âge est bien plus inégalitaire, et que les disparités sont parmi les plus importantes observées en Europe.

Les données nationales

La source nationale la plus complète sur les inégalités d'accès à un mode d'accueil est l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, conduite par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees – ministère des Solidarités et de la Santé) en partenariat avec la Caisse nationale des Allocations familiales en 2002, en 2007 et en 2013. La dernière enquête a été réalisée au domicile de six mille trois cents ménages ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans. Elle montre que la proportion d'enfants de moins de 3 ans dont le mode d'accueil principal est un mode formel (accueil collectif, halte-garderie, crèche et microcrèche, multi-accueil, jardin d'enfants, assistante maternelle, école ou garde à domicile) est de 68 % pour les 20 % de ménages les plus riches contre 9 % pour les 20 % de ménages les plus pauvres, soit un écart de quasiment 1 à 8 (Vuillaume et Legendre, 2014). L'écart est particulièrement important pour les assistantes maternelles (de 1 à 12) et pour la garde à domicile (mode de garde qui n'est pas représenté en dehors des 20 % de ménages les plus riches), mais il est aussi très important pour l'accueil collectif et l'école maternelle (1 à 4).

Tableau 1 – Répartition des enfants de moins de 3 ans selon le mode de garde principal en semaine et selon le niveau de vie du ménage (en %)

| | Parents | Grands-parents ou autres membres de la famille | Assistants maternelles agréées | Structures d'accueil collectif | École | Gardes à domicile | Autres modes de garde | Ensemble |
|--------------------|---------|--|--------------------------------|--------------------------------|-------|-------------------|-----------------------|----------|
| Premier quintile | 88 | 1 | 3 | 5 | 1 | 0 | 1 | 100 |
| Deuxième quintile | 78 | 2 | 7 | 10 | 3 | 0 | 1 | 100 |
| Troisième quintile | 63 | 4 | 18 | 12 | 2 | 0 | 0 | 100 |
| Quatrième quintile | 43 | 3 | 34 | 15 | 4 | 0 | 0 | 100 |
| Cinquième quintile | 29 | 3 | 37 | 22 | 4 | 5 | 1 | 100 |

Source : Vuillaume S., Legendre E., 2014 (données de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, 2013). En raison des arrondis, les pourcentages de la colonne « Ensemble » ne sont pas tous égaux à 100 %.

Une expérimentation dite « Filoue » conduite dans quatre départements, de recueil de données individuelles anonymisées transmises par les structures collectives, confirme une sous-représentation des familles défavorisées (Clément *et al.*, 2015), même si celle-ci apparaît moindre que dans l'enquête Drees. Les résultats montrent que ces structures n'accueillent que 19,2 % de familles en dessous du seuil de bas revenus défini pour l'expérimentation (1 021 euros par mois), alors que leur part dans la population des territoires étudiés est de 25,7 %. L'observation de l'évolution des inégalités d'accès aux modes d'accueil formels entre 2007 et 2013 (dates des deux enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants successives de la Drees) souligne une faible baisse du niveau d'inégalités, qui demeure cependant élevé.

Les comparaisons internationales

À partir des données statistiques de l'Union européenne (EU) sur le revenu et les conditions de vie (EU Statistics on Income

Tableau 2 – Évolution des inégalités d'accès aux modes d'accueil formels entre 2007 et 2013

| | 2007 | 2013 |
|---|------|------|
| Taux de couverture par des modes d'accueil formels - Premier quintile | 7 | 9 |
| Taux de couverture par des modes d'accueil formels - Cinquième quintile | 63 | 68 |
| Écart entre le premier et le cinquième quintile | 9,00 | 7,56 |

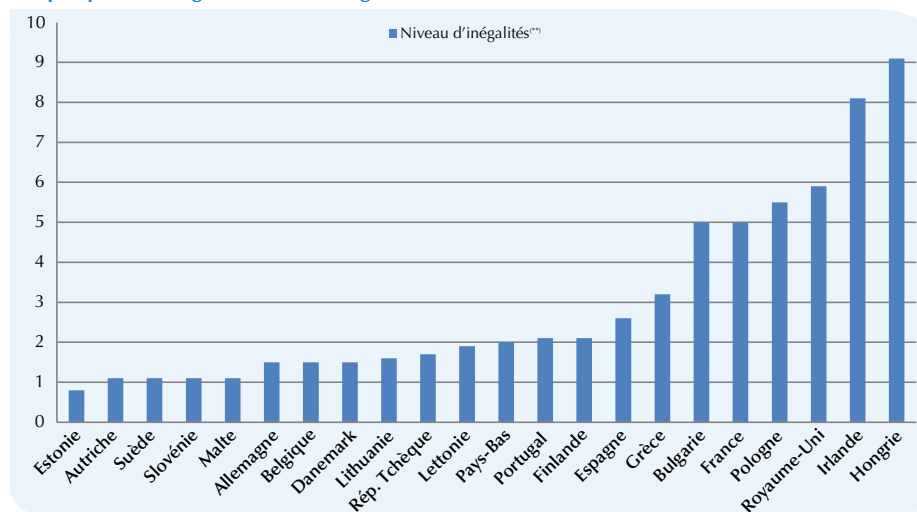
Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007 et 2013. Les modes d'accueil formel sont : un établissement d'accueil collectif, l'assistante maternelle agréée, l'école maternelle, la garde à domicile.

and Living Conditions, EU-SILC)⁽¹⁾, Wim Van Lancker (2013) a mesuré la stratification sociale de l'utilisation des services d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Le recours à l'accueil est mesuré en équivalent temps plein [ETP⁽²⁾] pour prendre en compte les différences dans l'intensité de l'utilisation. Les résultats, calculés d'après le ratio du taux de recours entre le premier et le cinquième quintile de revenu, montrent un recours fortement inégalitaire en fonction du revenu dans la plupart des pays.

L'ampleur des inégalités est particulièrement forte dans certains pays caractérisés par des niveaux bas de couverture tels que la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie, le Royaume-Uni et l'Irlande. Au contraire, le

recours apparaît plus égalitaire dans les pays à large couverture comme la Suède, le Danemark, la Finlande, la Belgique et la Slovaquie. Pour autant, le graphique 2, établi à partir des données utilisées par W. Van Lancker n'indique pas de corrélation significative. Quatre pays (France, Royaume-Uni, Irlande et Hongrie) se distinguent par un niveau élevé des inégalités eu égard à leur taux de couverture.

Graphique 1 – Inégalités dans l'usage des structures formelles d'accueil en ETP^(*) (en %)



Source : Van Lancker W., 2013, *Putting the child-centred investment strategy to the test: evidence for the EU27*, European Journal of Social Security, vol. 15, n° 1, p. 4-27.

Champ : enfants âgés de moins de 3 ans.

(*) Full Time Equivalent (FTE) est l'expression anglaise de « ETP », équivalent temps plein. L'ETP plein est une mesure de la charge de travail ou, le plus souvent, une capacité de travail ou de production.

(**) Le niveau d'inégalités est mesuré par le ratio des taux de couverture en ETP entre les ménages appartenant au premier quintile de la distribution de revenus (ménages les plus aisés) et ceux appartenant au dernier quintile (ménages les plus modestes).

(1) Il s'agit de la principale source pour la recherche comparative sur les revenus et les conditions de vie dans l'UE et elle est utilisée pour suivre les progrès relatifs aux cibles de Barcelone.

(2) L'équivalent temps plein est une mesure de la charge de travail ou, le plus souvent, une capacité de travail ou de production.

d'inégalités plus élevé encore en France. Avec un ratio Q5/Q1 supérieur à 7, la France affiche le niveau d'inégalités le plus élevé de l'Union européenne.

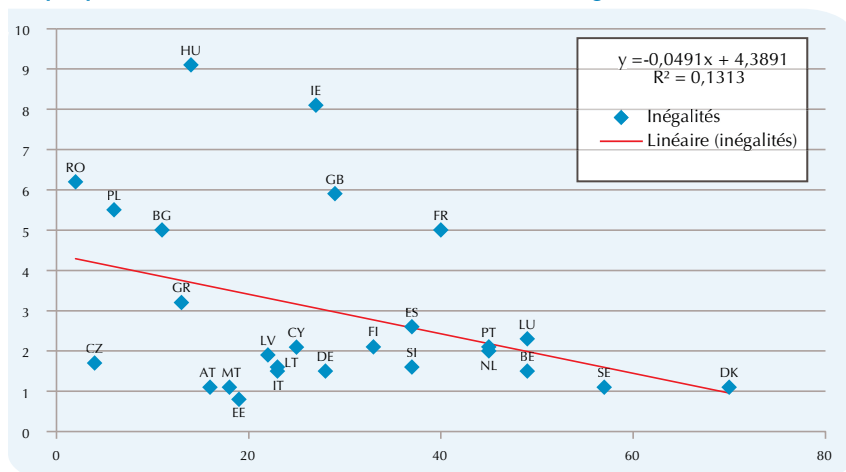
En 2009, Manos Matsaganis et Gerlinde Verbist avaient mené, également à partir des données EU-SILC ou comparables, une étude sur l'usage des modes d'accueil collectifs formels dans cinq pays (Belgique, Finlande, Allemagne, Grèce et Suède) et pour la tranche des enfants âgés de 0 à 6 ans. Ils ont montré une utilisation supérieure pour les quintiles les plus aisés (4 ou 5) par comparaison aux plus défavorisés (quintile 1 notamment) dans l'ensemble des pays à l'exception de la Belgique, avec de forts écarts d'usage entre quintile 1 et 5 dans certains pays. Les résultats de M. Matsaganis et G. Verbist sont discordants avec ceux de W. Van Lancker, notamment pour ce qui concerne la Suède et la Finlande. L'étude cible, enfin, les 0-6 ans et inclut donc la période préscolaire pour laquelle le taux de couverture est à près de 100 % dans la majorité des pays ; les inégalités d'usage pourraient donc s'expliquer essentiellement par ce que l'on observe sur la seule tranche 0-3 ans.

Inégalités d'accès à un mode d'accueil : les facteurs explicatifs

Le reste à charge des ménages est très variable selon les pays

Les travaux de l'OCDE montrent en moyenne des tarifs importants (coûts bruts pour les parents) pour l'accueil du jeune enfant à travers son indicateur PF 3.4 (base de données sur la famille de l'OCDE) relatif au montant moyen « typique » de frais d'accueil pour un enfant âgé de 2 ans accueilli à temps plein. L'indicateur est décliné sur deux cas types et sur la base d'un accueil à temps complet de l'enfant : le premier concerne des familles biactives dont les revenus sont à hauteur de 150 % du salaire moyen et d'un accueil

Graphique 2 – Corrélation entre taux de couverture et inégalités d'accès



Allemagne : DE ; Autriche : AT ; Belgique : BE ; Bulgarie : BG ; Chypre : CY ; Danemark : DK ; Espagne : ES ; Estonie : EE ; Finlande : FI ; France : FR ; Grèce : GR ; Hongrie : HU ; Irlande : IE ; Italie : IT ; Lettonie : LV ; Lituanie : LT ; Luxembourg : LU ; Malte : MT ; Pays-Bas : NL ; Pologne : PL ; Portugal : PT ; République tchèque : CZ ; Roumanie : RO ; Royaume-Uni : GB ; Slovaquie : SI ; Suède : SE.

Source : en abscisse, le taux de couverture des moins de 3 ans par des modes d'accueil formels (données EU-SILC, 2014) ; en ordonnée, le niveau d'inégalités d'accès aux modes d'accueil tel que mesuré par Wim Van Lancker (2013, *Putting the child-centred investment strategy to the test: Evidence for the EU27*, *European Journal of Social Security*, vol. 15, n° 1, p. 4-27), qui calcule, pour chaque pays, le ratio des taux de couverture entre les ménages appartenant au premier quintile de la distribution de revenus (ménages les plus aisés) et ceux appartenant au dernier quintile (ménages les plus modestes) (ibid., figure 2, p. 11). Lecture : pour la France, le taux de couverture est de 40 % et le ratio d'inégalités de 5, ce qui signifie que le taux de couverture des ménages les plus aisés est cinq fois plus élevé que celui des plus modestes ; pour la Belgique, le taux de couverture est de 49 % et le ratio d'inégalités de 1,5.

Tableau 3 – Utilisation des services d'accueil formels par quintiles de revenus
En % du nombre d'enfants de moins de 6 ans

| Niveau de vie du ménage | Belgique | Finlande | Allemagne | Grèce | Suède |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Premier quintile | 43,7 | 20,8 | 40,1 | 19,4 | 57,9 |
| Deuxième quintile | 47,9 | 28,9 | 33,5 | 24,9 | 64,1 |
| Troisième quintile | 52,6 | 40,7 | 37,6 | 25 | 69,8 |
| Quatrième quintile | 54,8 | 48,4 | 52,6 | 33,3 | 69,4 |
| Cinquième quintile | 43,2 | 51,8 | 41,2 | 40,3 | 71,5 |
| Total | 48,7 | 37,2 | 40,1 | 29,6 | 66,4 |

Source : Matsaganis M., Verbist G., 2009, *Distributional effects of publicly funded childcare in Ward T., Lelkes O., Sutherland H., Toth I. (ed.), European Inequalities. Social Inclusion and Income Distribution in the European Union, Budapest, Tarki, p. 177-185.*

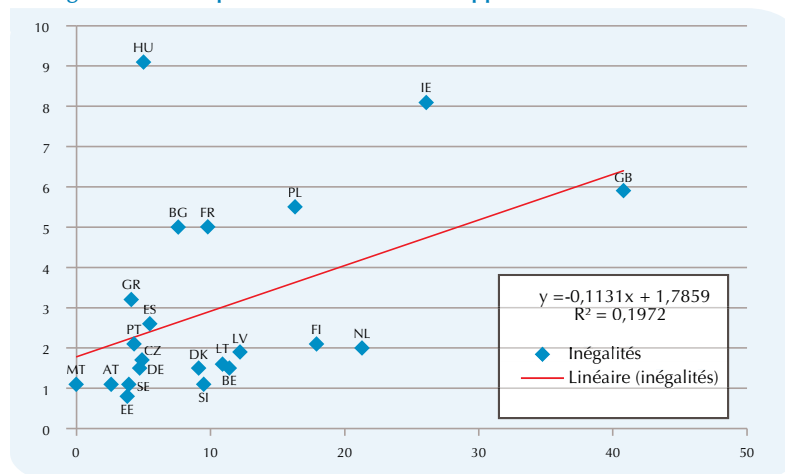
Champ : Belgique, Finlande, Allemagne, Grèce, Suède.

à temps complet ; le second, des familles monoparentales avec un emploi à plein temps et un revenu à hauteur de 50 % du salaire moyen. On n'observe pas de corrélation significative entre l'ampleur du reste à charge et le niveau des inégalités, ni pour les familles à deux apporteurs de revenu ni pour les familles monoparentales (graphiques 3 et 4).

Le statut d'emploi des parents apparaît déterminant

En 2009, le rapport Eurydice, *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe*, faisait le constat (point 3.1.3) que, en dehors du cas des pays nordiques, qui offraient une garantie universelle d'accès, « le fait que les parents travaillent constituait souvent

Graphique 3 – Reste à charge et inégalités d'accès pour les familles à deux apporteurs de revenus



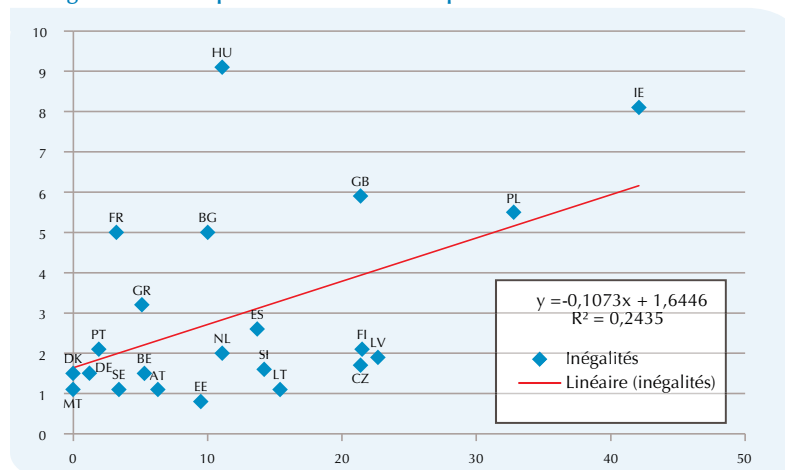
Allemagne : DE ; Autriche : AT ; Belgique : BE ; Bulgarie : BG ; Danemark : DK ; Espagne : ES ; Estonie : EE ; Finlande : FI ; France : FR ; Grèce : GR ; Hongrie : HU ; Irlande : IE ; Lettonie : LV ; Lituanie : LT ; Malte : MT ; Pays-Bas : NL ; Pologne : PL ; Portugal : PT ; République tchèque : CZ ; Royaume-Uni : GB ; Slovaquie : SI ; Suède : SE.

Source : indicateur OCDE PF3. 4.B pour le reste à charge ; pour les inégalités d'accès, Van Lancker W., (2013, *Putting the child-centred investment strategy to the test: Evidence for the EU27*, European Journal of Social Security, vol. 15, n° 1, p. 4-27).

En abscisse, le reste à charge pour une famille à deux apporteurs de revenus (en % du revenu moyen de ces familles) ; en ordonnée, le niveau d'inégalités d'accès aux modes d'accueil tels que mesuré par Wim Van Lancker (ibid., figure 2, p. 11).

Lecture : en France, le reste à charge pour une famille à deux apporteurs de revenus est de 9,8 % du revenu moyen de ces familles et le ratio d'inégalités est de 5 ; en Belgique, le reste à charge est de 11,4 % et le ratio de 1,5.

Graphique 4 – Reste à charge et inégalités d'accès pour les familles monoparentales



Allemagne : DE ; Autriche : AT ; Belgique : BE ; Bulgarie : BG ; Danemark : DK ; Espagne : ES ; Estonie : EE ; Finlande : FI ; France : FR ; Grèce : GR ; Hongrie : HU ; Irlande : IE ; Lettonie : LV ; Lituanie : LT ; Malte : MT ; Pays-Bas : NL ; Pologne : PL ; Portugal : PT ; République tchèque : CZ ; Royaume-Uni : GB ; Slovaquie : SI ; Suède : SE.

Source : indicateur OCDE PF3. 4.C pour le reste à charge ; pour les inégalités d'accès, Van Lancker W., (2013, *Putting the child-centred investment strategy to the test: Evidence for the EU27*, European Journal of Social Security, vol. 15, n° 1, p. 4-27).

En abscisse, le reste à charge (en % du revenu moyen) pour une famille monoparentale ; en ordonnée, le niveau d'inégalités d'accès aux modes d'accueil tel que mesuré par Wim Van Lancker (ibid., figure 2, p.11).

Lecture : en France, le reste à charge pour une famille monoparentale est de 3,2 % du revenu moyen et le ratio d'inégalités de 5 ; en Belgique, le reste à charge est de 5,3 % et le ratio d'inégalités de 1,5.

le principal (voire le seul) critères d'accès aux services de garde pour les moins de deux ans » en Europe. C'était alors le cas notamment de la France, de l'Italie, de l'Espagne et de la Pologne. Le rapport soulignait également que « pratiquement dans tous les pays, la demande devait émaner des parents », sans que les autorités publiques n'aient la capacité de proposer aux parents une place, de manière proactive. Cela peut constituer un frein pour les familles mal informées ou culturellement réticentes, quand elles sont au chômage notamment, à recourir à un accueil formel externe. Cette analyse est corroborée par un travail récent de l'OCDE (2016), qui montre que l'emploi de la mère joue un rôle déterminant dans quasiment tous les pays concernant les inégalités d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant. En revanche, dans la plupart des pays, à emploi égal, les inégalités en fonction du niveau de revenus sont faibles. Quelques pays font cependant exception : les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni. L'OCDE souligne qu'ils sont caractérisés par des niveaux de restes à charge élevés, dans des systèmes relevant en grande partie du marché.

Cette corrélation entre statut d'emploi des parents et taux d'accès aux modes d'accueil peut avoir plusieurs explications : soit des facteurs d'offre, liés à l'attribution prioritaire des places d'accueil aux enfants de parents qui travaillent ; soit des facteurs de demande, liés à la moindre demande de places des parents qui ne travaillent pas. Cette demande peut elle-même être orientée par la durée et la générosité des dispositifs de congé parental et par les normes sociales relatives à l'emploi des mères de jeunes enfants. Afin d'identifier la part respective de ces facteurs, W. Van Lancker et Joris Ghysels (2016) ont classé les pays européens en quatre groupes selon le niveau des contraintes structurelles (proportion de mères travaillant moins en

raison de problèmes d'accès à une structure d'accueil du jeune enfant) et les normes sociales relatives à l'emploi des mères, et ont observé la variation du taux de couverture selon la catégorie socioprofessionnelle dans chacun de ces groupes. Il en ressort que les normes sociales, et donc les facteurs de demande, influent sur le niveau global du taux de couverture. En revanche, c'est le niveau de contrainte structurelle, et donc les facteurs d'offre, qui déterminent le niveau des inégalités entre catégories socioprofessionnelles.

Le rôle important des facteurs institutionnels liés au mode des structures d'accueil

L'analyse précitée de W. Van Lancker et J. Ghysels met en évidence l'influence de facteurs institutionnels dans le niveau des inégalités :

- l'importance de l'offre publique ou subventionnée tend à réduire les inégalités, par opposition aux pays où l'offre est dominée par le marché ;
- l'existence d'un droit opposable réduit fortement les inégalités ;
- la valorisation, par les parents, de la qualité des structures d'accueil tend à réduire les inégalités ;
- la durée du congé parental bien rémunéré tend à les augmenter.

En revanche, l'importance de la dépense publique concernant les structures d'accueil du jeune enfant n'est pas un facteur de baisse des inégalités, cette dépense pouvant bénéficier de manière disproportionnée aux plus aisés.

Quels sont les facteurs déterminants pour expliquer le niveau élevé des inégalités en France ?

Il n'est pas aisé d'expliquer le niveau élevé des inégalités en France au regard de ces différents facteurs explicatifs. Le niveau de reste à charge y est légèrement inférieur à la moyenne européenne. Dans la typologie de W. Van Lancker, la France appartient au groupe des pays « progressistes et à faibles contraintes structurelles », où le niveau des inégalités est en moyenne très bas. Enfin, l'offre publique ou subventionnée est importante et la qualité perçue satisfaisante. L'importance des inégalités en France apparaît donc atypique au regard de ses caractéristiques. Trois hypothèses peuvent cependant être avancées :

Tableau 4 – Taux de participation des enfants de moins de 3 ans en structure formelle d'accueil et éducation du jeune enfant selon le statut d'emploi de la mère, 2014

| | Mère sans emploi | Mère avec emploi |
|--------------------|------------------|------------------|
| République tchèque | 4 | 14 |
| Slovénie | 2 | 23 |
| Pologne | 2 | 21 |
| Grèce | 6 | 23 |
| Hongrie | 6 | 76 |
| Autriche | 12 | 48 |
| Estonie | 14 | 56 |
| Lettonie | 12 | 42 |
| Italie | 13 | 32 |
| Lituanie | 16 | 36 |
| Chypre | 13 | 38 |
| Finlande | 20 | 52 |
| Royaume-Uni | 22 | 40 |
| Irlande | 13 | 50 |
| Espagne | 28 | 49 |
| Portugal | 22 | 58 |
| France | 14 | 72 |
| Belgique | 25 | 68 |
| Malte | 48 | 60 |
| Luxembourg | 30 | 65 |
| Norvège | 33 | 60 |
| Pays-Bas | 28 | 68 |
| Suède | 56 | 76 |
| Danemark | 45 | 75 |

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2016, Who uses childcare? Background brief on inequalities in the use of formal early childhood education and care (ECEC) among very young children, OECD, Better policies for better lives, Social Policy Division, Directorate for Employment, Labour and Social affairs (figure 3, p. 8, calculs OCDE sur la base de EU-SILC 2014).

- la France se caractérise par un recours particulièrement élevé aux assistantes maternelles. Or, c'est pour ce mode d'accueil que le niveau d'inégalités est le plus élevé (ratio de 12 entre le taux de recours du quintile le plus riche et celui du quintile le plus pauvre, contre un ratio de 4 pour l'accueil collectif et l'école maternelle). Or, si le reste à charge moyen est relativement faible, il dissimule des écarts importants entre l'accueil collectif, où le barème de la prestation de service [PSU⁽³⁾] garantit des dépenses très faibles pour les ménages les plus modestes, et l'accueil individuel, où le complément mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)⁽⁴⁾ ne suffit pas à couvrir au même niveau le salaire des

(3) Créée en 2002, la PSU est versée par la caisse d'allocations familiales (Caf) aux structures d'accueil du jeune enfant (halte-garderie, multi-accueil, crèche, microcrèche) et pour tous les types d'horaires (réguliers, occasionnels, d'urgence). L'objectif principal était de permettre une égalité de traitement et d'accès avec une même tarification sur tout le territoire. En 2014, une réforme est intervenue, qui a consisté à établir un barème selon deux critères, le service rendu par les structures d'accueil et le taux de tarification.

(4) Le CMG est une des composantes de la Paje dont bénéficient les parents d'un enfant né ou adopté. Le CMG est versé par la Caf pour la garde d'un enfant âgé de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une microcrèche. Les autres composantes de la Paje sont la prime à la naissance, la prime à l'adoption, l'allocation de base, la prestation partagée d'éducation de l'enfant pour toute naissance ou adoption après le 31 décembre 2014 ou le complément de libre choix d'activité pour toute naissance ou adoption avant le 1^{er} janvier 2015.

assistantes maternelles. Le reste à charge d'une famille gagnant 1 Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est ainsi de 143 euros par mois si elle recourt à une assistante maternelle, contre 57 euros par mois pour une place en crèche appliquant le barème de la PSU (Igas-IGF, 2017) ;

- en ce qui concerne l'accueil collectif, le problème tient sans doute davantage aux critères d'attribution des places. Il est difficile d'en avoir une vision d'ensemble car ces critères sont définis par chaque commune et ne sont pas nécessairement rendus publics, des revendications existant d'ailleurs en faveur d'une plus grande transparence (Bodman *et al.*, 2017)⁽⁵⁾. Plusieurs constats attestent cependant de l'importance dans nombre de communes de la priorité donnée aux enfants dont les deux parents travaillent, même si la situation de ceux qui recherchent un emploi est également prise en compte (CRCIDF, 2017 ; Le Bouteiller *et al.*, 2014). Par ailleurs, selon l'Association de prospective en politique sociale (Ruffiot *et al.*, 2012), les établissements privilégient les familles dont les parents ont une activité professionnelle importante pour l'accueil à temps plein, les familles sans activité étant davantage orientées vers l'accueil à temps partiel ;
- enfin, les familles biactives sont plus promptes à faire une demande précoce de place d'accueil, anticipant le retour sur le marché de l'emploi, quand l'ancienneté de la demande est, dans une situation d'offre restreinte, un critère d'attribution déterminant pour les structures (HCF, 2013).

Les enseignements des expériences étrangères face aux inégalités d'accès

Royaume-Uni : un droit à des heures d'éducation gratuite

La volonté de lutter contre la pauvreté et d'investir dans l'égalité des chances a joué un rôle moteur dans l'extension des modes d'accueil au Royaume-Uni (DfES, 2002). Un droit à des heures d'éducation gratuites (*entitlement to free early years provision*) a été ainsi progressivement étendu depuis 1999 (West et Noden, 2016). Tous les enfants âgés

de 3 et 4 ans bénéficient désormais de quinze heures par an d'éducation ou accueil du jeune enfant gratuites par semaine⁽⁶⁾. Ceux dont les parents travaillent (ou dont le parent isolé travaille) et gagnent en deçà d'un revenu minimum⁽⁷⁾ ont droit, depuis le 1^{er} septembre 2017, à quinze heures supplémentaires par semaine⁽⁸⁾, en application du *Childcare Act* de 2016. Pour les enfants de 2 ans, les autorités locales ont, depuis 2014, l'obligation de garantir un droit à quinze heures d'éducation gratuite par semaine pour ceux appartenant aux 40 % des plus défavorisés.

Le programme *Sure Start* a été conçu en 1998 avec un objectif de lutter contre la reproduction des inégalités. Il repose sur des interventions, dès les premières années de vie, en lien avec les parents et avec l'appui de services coordonnés. Alors qu'au départ le programme *Sure Start* était ciblé sur les zones les plus en difficulté, le *Childcare Act* de 2006 a contraint chaque autorité locale à assurer une offre suffisante de *children's centers* pour répondre à la demande.

Plusieurs études ont été diligentées depuis 2000 par le ministère de l'Éducation (DfE) sur l'usage des modes d'accueil formels, et plus particulièrement des heures d'éducation gratuites (*early years provision*) par les familles défavorisées. Ces études permettent d'entrevoir l'ampleur de la stratification ainsi que les raisons du non-usage. Les résultats sont très différents pour les 3-4 ans et les 0-2 ans et les problématiques se distinguent. Pour la tranche d'âge 0-2 ans, une étude diligentée par le DfE en 2015 (Speight, 2015)⁽⁹⁾ montre des inégalités d'usage plus importantes que pour la tranche des 3-4 ans. Les enfants des familles les plus désavantagées sont moins susceptibles de bénéficier d'un accueil formel avant l'âge de 2 ans, avec un écart de 13 points de pourcentage à la moyenne pour les moins d'un an (taux de recours de 7 % contre 20 % pour la moyenne) et de 21 points de pourcentage à la moyenne pour les 1-2 ans (taux de recours de 15 % contre 36 % pour la moyenne), l'écart se réduisant, en revanche, fortement à partir de l'âge de 2 ans. Cette réduction de l'écart à l'âge de 2 ans atteste de l'efficacité du dispositif de droit opposable réservé aux enfants défavorisés à cet âge.

(5) Une pétition était lancée en août 2016 par le collectif « Maman travaille » sur le site www.change.org en faveur de la transparence de l'attribution des places en crèche.

(6) Sur la base de trente-huit semaines par an.

(7) Soit l'équivalent de seize heures de travail par semaine au salaire minimum et moins de 100 000 £ par an (soit environ 114 392 euros par an).

(8) Sur la base de trente-huit semaines par an, ou le même nombre d'heures répartis sur davantage de semaines dans l'année.

(9) Ces travaux sont issus de l'étude *Study of Early Education and Development* (SEED), menée par le NatCen Social Research ainsi que l'université d'Oxford, 4Children et Frontier Economics. L'étude suit plusieurs cohortes d'enfants (issus de cinq mille six cents familles) âgés de 2 ans jusqu'aux premières années d'école. Les caractéristiques des familles sont observées et un taux de recours estimé pour chaque catégorie de familles. Trois groupes de familles sont distingués : les plus désavantagées (20 %) ; les modérément désavantagées (20 % à 40 %), les non désavantagées (> 40 %).

L'étude montre également que l'accueil formel des enfants est en moyenne plus tardif (22,5 mois) dans les familles les plus désavantagées que dans les familles modérément défavorisées (16,6 mois) et que dans les familles non désavantagées (15,3 mois), le recours étant déclenché chez les plus désavantagés par la qualification pour le système d'heures gratuites (*funded provision*). Par ailleurs, une forte corrélation est relevée entre le niveau scolaire des mères et l'usage de l'accueil formel, avec un écart de 12 points de pourcentage entre les femmes qui n'ont pas ou peu de qualifications et les mères les plus diplômées. La situation de parent isolé favoriserait, en revanche, le recours par rapport à une famille biparentale.

Tableau 5 – Usage de l'accueil formel par niveau de désavantage (en %)

| | Les plus défavorisés | Moyennement défavorisés | Non défavorisés |
|---------|----------------------|-------------------------|-----------------|
| 0-1 ans | 7 | 21 | 25 |
| 1-2 ans | 15 | 35 | 47 |
| 2-3 ans | 58 | 55 | 64 |

Source : Speight S., Maisey R., Chanfreau J., Haywood S., Lord C., Hussey D., 2015, NatCen Social Research, Study of Early Education and Development, Baseline survey of families, research report, Department for Education.

Tableau 6 – Pourcentage de familles les plus désavantagées n'utilisant pas d'accueil formel, par type de familles et niveau de qualification de la mère

| | |
|---|----|
| Famille en couple | 48 |
| Parent isolé | 40 |
| Pas de qualification ou bas niveau de qualification | 48 |
| Qualification de niveau certificat d'études secondaires (GCSE) et niveau diplôme d'études secondaires permettant de poursuivre des études supérieures (A level) | 39 |
| Qualification de niveau d'éducation supérieure | 36 |

Source : Speight S., Maisey R., Chanfreau J., Haywood S., Lord C., Hussey D., 2015, NatCen Social Research, Study of Early Education and Development, Baseline survey of families, research report, Department for Education.

Tableau 7 – Principales raisons invoquées par les familles pour ne pas utiliser un accueil formel, par type de familles

| | Familles les plus défavorisées | Familles moyennement défavorisées | Familles non défavorisées |
|--|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Préférences personnelles | 50 | 45 | 51 |
| Coût | 17 | 34 | 26 |
| Enfant trop jeune | 11 | 6 | 6 |
| Disponibilité de l'offre liste d'attente | 12 | 5 | 3 |
| Parent/aidant qui ne travaille pas | 3 | 4 | 5 |

Source : Speight S., Maisey R., Chanfreau J., Haywood S., Lord C., Hussey D., 2015, NatCen Social Research, Study of Early Education and Development, Baseline survey of families, research report, Department for Education.

Selon Setlana Speight, Ruth Maisey, Jenny Chanfreau, Sarah Haywood, Chris Lord et David Hussey (2015), les raisons invoquées par les parents pour ne pas recourir à l'accueil formel sont les préférences personnelles (pour la moitié des familles, quel que soit le sous-groupe), le coût de l'accueil, qui est paradoxalement moins mis en avant par les familles les plus défavorisées ; les problèmes d'offre ou le fait que le parent ne travaille pas apparaissent comme des éléments moins déterminants dans le choix des parents.

Allemagne : une expansion qui a d'abord profité aux familles aisées

L'Allemagne a connu une forte expansion de son offre d'accueil collectif à partir du milieu des années 2000. Plusieurs lois successives ont programmé la construction de quatre cent mille places sur la période 2005-2018. Ceci a permis de porter le taux de couverture des enfants âgés de moins de 3 ans par l'accueil collectif de 12,1 % en 2006 à 27,4 % en 2014 (Collombet et al., 2017). Un droit opposable à l'accueil est en vigueur depuis le 1^{er} août 2013 pour tous les enfants âgés d'au moins 1 an. Cependant, cette expansion ne semble pas avoir bénéficié de façon égale à l'ensemble des ménages quel que soit leur niveau de revenu. En 2010, Sandra Krapf et Michaela Kreyenfeld ont mené une étude longitudinale des usages dans les *Länder* de l'ouest (fondée sur des données de 1995-2008). Les résultats ont montré que les groupes qui avaient profité le plus de l'expansion de places pour les moins de 3 ans était celui des mères très éduquées, les places étant généralement allouées aux parents en emploi et les mères les plus éduquées étant les plus susceptibles de retrouver un emploi.

L'exploitation des données de l'enquête du *German Youth Institute*⁽¹⁰⁾ a permis d'étayer ces constats :

- seuls 17 % des enfants de familles pauvres (seuil de pauvreté de 60 %) sont en mode d'accueil formel (contre 30 % pour les enfants de familles avec un haut niveau de revenu) (Rauschenbach et Bien, 2012),
- un fort lien est observé entre le niveau d'éducation de la mère et le taux de participation aux structures d'accueil : alors que près de la moitié des mères avec un enfant de moins de 3 ans font garder leur enfant en accueil formel, c'est le cas de seulement 17 % des moins diplômées [détentrices d'un certificat d'école secondaire (*secondary school-leaving certificate*)] (Rauschenbach et Bien, 2012).

(10) *German Youth Institute AID: A survey*, cité par Gambaro L., Stewart K., Walfogel J. (dir.), 2014, chapitre VI.

Le taux de participation aux structures d'accueil collectif serait par ailleurs plus bas pour les enfants d'origine immigrée, notamment pour les moins de 3 ans (plus de 15 points de pourcentage d'écart entre les enfants d'origine immigrée et les enfants sans origine immigrée (respectivement 14 % et 30 % de participation) et variable selon les *Länder* (Oberhuemer, 2012). Pia Schoeber et Juliane Stahl (2014) montrent que si l'accès à l'accueil des jeunes enfants a progressé pour toutes les catégories sociales, cette progression a été plus rapide pour les parents ayant un niveau d'éducation supérieur, provoquant un accroissement des inégalités. Ainsi, entre 1991-1995, dans les *Länder* de l'Ouest, le taux d'accès chez les moins de 3 ans était de 3 % pour les familles à bas niveau d'éducation et de 10 % pour les familles à haut niveau ; ces taux sont passés respectivement à 7 % et 27 % en 2006-2012. En Allemagne de l'Est, l'écart s'est également amplifié.

Norvège : une plus faible utilisation par les familles pauvres, malgré un système universel

La Norvège se caractérise par un système de fourniture public en matière de garde d'enfants très développé. Les enfants ont un droit garanti à une place d'accueil en mode collectif à partir de l'âge de un an. En conséquence, 65,5 % des enfants âgés de 1 an à 2 ans étaient accueillis en accueil collectif en 2012-2013 (European Commission, 2014). Les standards de qualité de contenu pédagogique de l'accueil sont régulés par la loi (loi sur les Kindergarten de 2009) avec un curriculum intégré. Par conséquent, la qualité des structures est homogène. Cependant, malgré ce modèle universel, les familles les moins favorisées ont une plus faible utilisation des structures externes, avec une préférence pour une entrée en structure collective plus tardive. Henrik Daae Zachrisson, Harald Janson et Ane Nærde (2013) ont étudié les différences de probabilité d'utilisation d'un accueil collectif à l'âge de 18 mois, à partir des données d'une étude longitudinale concernant mille cent trois familles. Un bas niveau d'éducation de la mère implique une moindre utilisation d'un mode d'accueil collectif pour leur(s) enfant(s) et un âge d'entrée de ceux-ci plus tardif. Ces travaux montrent ainsi la possibilité d'un « gradient social » dans l'utilisation des structures même dans un pays garantissant un accès universel et un faible reste à charge. L'inégalité pourrait tenir à une moindre incitation économique à utiliser un accueil externe pendant la seconde année de l'enfant⁽¹¹⁾ pour les parents qui ne sont pas en

emploi, dans la mesure où ils reçoivent une aide financière pour garder leur enfant s'ils choisissent de ne pas fréquenter de structure d'accueil⁽¹²⁾, alors qu'il existe des frais pour l'entrée en accueil collectif. Pour autant, le critère de versement de l'aide n'est pas le statut de non-emploi du parent mais bien le non-usage des structures d'accueil (Brandth et Kvande, 2017).

Belgique : un système de priorités qui peine à produire des effets

Depuis 2001, la réglementation belge prévoit un système de priorités pour l'attribution de places avec une priorité pour les parents qui ont besoin d'une place pour des raisons économiques (conciliation), les parents à risque pour des raisons sociales ou éducatives, les familles à bas revenus et les familles monoparentales. L'organisation de ces priorités est laissée à la main des structures. Une étude menée en 2008 par Michel Vandebroek, Sven de Visscher, Karen Van Nuffel et Johan Ferla sur l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant (0-3 ans) montre que la plupart des fournisseurs donnent une haute priorité aux enfants dont les frères et les sœurs étaient dans la structure précédemment ainsi qu'aux parents qui travaillent. Les places restantes seraient distribuées en fonction de la date de la demande. La plupart des fournisseurs ne prendraient donc en compte qu'une des priorités sur les quatre énoncées dans la réglementation. Il existe pourtant un dispositif comparable au barème français des participations familiales, permettant de compenser par des aides publiques le fait d'imposer aux structures d'exiger des participations familiales qui soient fonction des revenus. Ce système a encore été renforcé en 2013. Le rapport du réseau des experts indépendants en matière de l'inclusion sociale auprès de l'UE (Schepers et Nicaise, 2014) a confirmé que les familles vulnérables étaient celles qui avaient toujours le plus de difficultés à accéder aux places de crèches. Pour l'OCDE (2016), la participation des enfants issus de familles défavorisées serait encore inférieure de moitié à celle des enfants de familles les plus favorisées (36 % contre 69 %).

Conclusion

Les inégalités d'accès aux services des structures de modes d'accueil des jeunes enfants, selon le revenu des parents ou leur niveau d'éducation, sont un phénomène très répandu en Europe. Ces services présentant les

(11) La première année étant couverte par un congé parental généreux, de plus d'un an (quarante-neuf ou cinquante-neuf semaines), et rémunéré à 80 % ou 100 % du salaire en fonction du nombre de semaines prises. Les mères sans emploi reçoivent un paiement forfaitaire.

(12) Les parents avec un enfant âgé de 1 an à 2 ans peuvent bénéficier d'une aide monétaire pour garder leur enfant (*cash-for-care scheme*) à la condition de ne pas utiliser un service de mode d'accueil. L'aide est de 630 euros mensuels et les enfants fréquentant les services EAJE à temps partiel reçoivent un montant réduit.

bénéfices les plus importants pour les enfants de familles défavorisées, les inégalités mettent gravement en cause l'efficacité des politiques en matière de petite enfance. Elles sont d'un niveau variable selon les pays, la France occupant malheureusement l'un des niveaux parmi les plus élevés.

Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant pour expliquer les inégalités : le coût, les critères d'attribution des places, leur disponibilité et la demande des familles elles-mêmes. En raison de ce caractère multifactoriel, la lutte contre les inégalités n'est pas aisée. Il ne suffit pas de solvabiliser la demande ; des démarches proactives doivent être menées au-devant des familles défavorisées pour susciter cette demande. Par ailleurs, il n'est pas non plus aisé d'agir sur les critères d'attribution des places, la pression des familles dont les deux parents travaillent pour obtenir une place étant la plus forte ; les familles défavorisées sont souvent celles où le temps de travail des parents est le moins important. Pour surmonter cet obstacle, la lutte contre les inégalités peut passer par la définition de priorités d'accès pour les familles défavorisées ou par un développement important de l'offre, tendant vers l'universalité (cas des pays scandinaves dont le niveau d'inégalité est faible).

Bibliographie

Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture, 2009, *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe*.

Barnett W. S., Masse L. N., 2007, Comparative benefit-cost analysis of the Abecedarian program and its policy implications, *Economics of Education Review*, vol. 26, p. 113-125.

Barnett W. S., Nores, M. (dir), 2014, *Investing in early childhood education: A global perspective*, New Brunswick, NJ: National Institute for Early Education Research.

Bodman F. (de), Chaisemartin C. (de), Dugravier R., Gurgand M., 2017, *Investissons dans la petite enfance : l'égalité des chances se joue avant la maternelle*, rapport de Terra Nova – Le think tank progressiste.

Bradbury B., Corak M., Waldfogel J., Washbrook E., 2012, Inequality during the early years: Child outcomes and readiness to Learn in Australia, Canada, United Kingdom and United States, in Ermisch J., Jäntti M., Smeeding T. (eds), *From Parents to Children: The Intergenerational Transmission of Advantage*, New York, Russell Sage Foundation.

Brandth B., Kvande E. 2017, *Norway Country Note*, in Koslowski A., Blum S., Moss P. (eds), International Network on leave Policies and Research. Available at: http://www.leavenetwork.org/lp_and_r_reports/.

Campbell F. A., Ramey C. T., 2002, Early child hood education: Young adult outcomes from the abecedarian project, *Applied Developmental Science*, vol. 6, n° 1, p. 42-57.

Chen W.-H., Corack M., 2008, Child poverty and changes in child poverty, *Demography*, vol. 45, n° 3, p. 537-553.

Clément J., Pélamourgues B., Thibault F., 2015, Connaître les enfants fréquentant les établissements d'accueil du jeune enfant et leur usage des structures, *L'e-ssentiel*, n° 157.

Collombet C., Palier B., Maigne G., 2017, Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans, *Note d'analyse*, France Stratégie, n° 56.

Chambre régionale des comptes d'Île-de-France (CRCIDF), 2017, *L'attribution des places en crèche par la ville de Paris*, rapport d'observations définitives et sa réponse. *Exercice 2012 et suivants – observations définitives délibérées le 10 janvier 2017*, Cour des comptes. Voir le site internet : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/34387>.

Department for Education and Skills (DfES), Department for Work and Pensions (DWP), HM Treasury, Women and Equality Unit, ad Strategy Unit, 2002, *Delivering for children and families: Interdepartmental childcare review*, London, Strategy Unit, Cabinet Office.

European Commission, 2014, *Key data on early childhood. Education and care in Europe*, Key Data Series, Eurydice and Eurostat Report.

Fougère D., 2016, Le plus tôt est-il le mieux ? Les effets des dispositifs d'accueil et d'éveil des jeunes enfants sur leur développement cognitif et non cognitif, *Informations sociales*, n° 192, p. 76-85.

Gambaro L., Stewart K., Waldfogel J. (dir.), 2014, *An equal start? Providing quality early education and care for disadvantaged children*, Policy Press, University of Bristol.

Gornick J. C., Jäntti M., 2012, Child poverty in cross-national perspective: Lessons from the Luxembourg income study, *Children and Youth Services Review*, vol. 34, n° 3, p. 558-568.

Hart B., Risley T., 1995, The early catastrophe: The 30 million words gap by age 3, *American Educator*, n° 27, p. 4-9.

- Haut Conseil de la famille, 2013, *L'accueil des enfants de parents en difficultés socioéconomiques dans les établissements d'accueil du jeune enfant*, Note d'information, 23 janvier 2013. Voir sur le site internet : http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/accueil_des_jeunes_enfants_parents_pauvrete__2_.pdf.
- Heckman J. J., Moon S. H., Pinto R., Savelyev P., Yavitz A., 2010, A new cost-benefit and rate of return analysis for the Perry Preschool Program: A summary, *IZA Policy Paper*, n° 17, IZA.
- Inspection générale des affaires sociales (Igas), Inspection générale des finances (IGF), 2017, *La politique d'accueil du jeune enfant. Revues de dépenses 2017*, rapport Igas n° 2017-019R-IGF n° 2017-M-014.
- Krapf S., Kreyenfeld M., 2010, Only an alternative for highly qualified women? Childcare in Germany: Significant differences between East and West, *Demografische Forschung aus erster Hand*, vol. 7, n° 4, p. 3.
- Le Bouteillec N., Kandil L., Solaz A., 2014, L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ?, *Population & Sociétés*, n° 514.
- Matsaganis M., Verbist G., 2009, Distributional effects of publicly funded childcare in Ward T., Lelkes O., Sutherland H., Toth I. (ed.), *European Inequalities. Social Inclusion and Income Distribution in the European Union*, Budapest, Tarki, p. 177-185.
- Nores M., Barnett W. S., 2014, *Access to High Quality Early Care and Education: Readiness and Opportunity Gaps in America*, Ceelo & Nieer Policy Report.
- Oberhuemer P., 2012, *Equal access? Providing high quality ECEC for disadvantaged families: The case of Germany, LSE project 2012*, Equal Access to Child Care, Funded by the Nuffield Foundation, Conference in London, 28 septembre 2012.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2016, *Who uses childcare? Background brief on inequalities in the use of formal early childhood education and care (ECEC) among very young children*, OECD, Better policies for better lives, Social Policy Division, Directorate for Employment, Labour and Social affairs, https://www.oecd.org/els/family/Who_uses_childcare-Background_inequalities_formal_ECEC.pdf.
- Peyre H., Bernard J., Forhan A., Charles M.-A., De Agostini M., Heude B., Ramus F., 2014, *Predicting changes in language skills between 2 and 3 years in the EDEN mother-child cohort*, *PeerJ* 2:e335, <https://doi.org/10.7717/peerj.335>.
- Rauschenbach T., Bien W., 2012, *Growing up in Germany – AID:A:The New DJI Survey*.
- Ruffiot A., Candiago P., Moreira M., 2012, Les publics des établissements d'accueil du jeune enfant. Logiques et conditions d'accès des familles en difficulté, *Politiques sociales et familiales*, n° 109, p. 94-100.
- Rutter J., 2015, *Childcare Costs Survey 2015*, Family and Childcare Trust, Family and Childcare Trust, Community Playthings – Computershave Voucher Services : <https://www.familyandchildcaretrust.org/childcare-survey-2015>.
- Schneider B., Keesler V., Morlock L., 2010, Les influences familiales sur l'apprentissage et la socialisation des enfants, in Dumont H., Istance D., Benavides F. (dir.) *Comment apprend-on ? La recherche au service de la pratique*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264086944-13-fr>.
- Schepers W., Nicaise I. 2014, *Investing in children: Breaking the cycle of disadvantage. A Study of National Policies*, Country report Belgium, EU Network of Independent Experts on Social Inclusion European Commission, Social Europe.
- Schober P. S., Stahl J. F., 2014, Childcare trends in Germany – Increasing socio-economic disparities in East and West, *DIW Economic Bulletin*, n° 11.
- Speight S., Maisey R., Chanfreau J., Haywood S., Lord C., Hussey D., 2015, NatCen Social Research, *Study of Early Education and Development, Baseline survey of families*, research report, Department for Education.
- Sylva K., Melhuish E., Sammons P., Siraj-Blatchford I., Taggart B., 2004 a, *The effective provision of pre-school education (EPPE) project: Findings from pre-school to end of key stage 1*, Nottingham, United Kingdom, Department for education and skills.
- Sylva K., Melhuish E., Sammons P., Siraj-Blatchford I., Taggart B., 2004 b, *The effective provision of pre-school education (EPPE) project: Effective pre-school education. A longitudinal study funded by the DfES 1997-2003*, University of London, Institut of Education – Department for Education and Employment. Available at: <http://www.leeds.ac.uk/educu/documents/00001918.htm>.
- Taggart B., Sylva K., Melhuish E., Sammons P., Siraj I., 2015, *Effective pre-school, primary and secondary education project (EPPSE 3-16+)*, How pre-school influences children and young people's attainment and developmental outcomes over time, Research Brief, University of London, Department for Education.
- Van Lancker W., 2017, *A comparative perspective on inequality in early childhood service use: A matter of policies or preferences?*, Centre for Sociological Research, University of Leuven, LSE CASE Social Exclusion seminar.

Van Lancker W., 2013, *Putting the child-centred investment strategy to the test: evidence for the EU27*, *European Journal of Social Security*, vol. 15, n° 1, p. 4-27.

Van Lancker W., Ghysels J., 2016, Explaining patterns of inequality in childcare service use across 31 developed economies: A welfare state perspective, *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 57, n° 5, p. 310-337.

Vandenbroeck M., De Visscher S., Van Nuffel K., Ferla J., 2008, Mothers' search for infant child care: The dynamic relationship between availability and desirability in a continental European welfare state, *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 23, n° 2, p. 245-258.

Vuillaume S., Legendre E., 2014, Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013, *Études et résultats*, n° 896.

Waldfogel, J., Washbrook, E., 2011, Income-related gaps in school readiness in the United States and United Kingdom, in Smeeding T., Erikson R., Jäntti M. (eds), *Persistence, Privilege, and Parenting: The Comparative Study of Intergenerational Mobility*, New York, Russell Sage Foundation.

West A., Noden P., 2016, *Public funding of early years education in England: An historical perspective*. Clare Market Papers, 21. London School of Economics and Political Science, Department of Social Policy, London. Available at: <https://www.nuffieldfoundation.org/sites/default/files/files/Nuffield%20Final%20Report%20historical%2027%20September%202016.pdf>.

Zachrisson H. D., Janson H., Nærde A., 2013, Predicting early center care utilization in a context of universal access, *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 28, n° 1, p. 74-82.